



L'intelligence **au service de la vision**
pour le cabinet de demain



Zoom sur **Ophtalmic Compagnie**



Partenaire des professionnels de la vue **depuis 1986, Ophtalmic Compagnie est une entreprise française** installée dans le Parc d'activités Paris Nord II (Villepinte). Distributeur de lentilles de contact et verres correcteurs, **Ophtalmic Compagnie développe sans cesse de nouveaux produits alliant haute qualité de vision, sécurité oculaire et confort maximal.** Un esprit d'innovation récompensé à plusieurs reprises par le prix Pont d'Or en Contactologie, décerné notamment pour le lancement de l'innovante gamme de lentilles journalières Ophtalmic HR 1 Day. **La division Ophtalmic Contactologie propose aujourd'hui notamment la plus large gamme de lentilles mensuelles, bimensuelles et journalières en France.** Grâce à son expertise et à la qualité de son service, Ophtalmic Compagnie est le partenaire privilégié de milliers d'ophtalmologistes et opticiens français. La division Ophtalmic Vision offre une vaste gamme de verres correcteurs et solaires, **y compris des verres certifiés Origine France Garantie. Le surfaçage et le traitement sont réalisés dans son laboratoire à Villepinte.** A la pointe des nouvelles technologies,

les verres Ophtalmic répondent aux attentes des porteurs en termes de qualité, d'esthétique et de résistance. Ophtalmic Compagnie donne ainsi aux professionnels de la vue la capacité de répondre efficacement aux besoins visuels spécifiques de chaque patient !

Depuis près de 40 ans, Ophtalmic Compagnie met son expertise au service d'une unique mission : améliorer la vision de chacun.

Partenaire de la vue des Français, Ophtalmic Compagnie dirige plusieurs pôles d'activités proposant une large gamme d'équipements optiques et produits pour la santé visuelle : lentilles de contact, verres correcteurs et solaires, montures, solutions d'entretien ainsi que des compléments alimentaires bénéfiques pour la santé oculaire.

Notre Nouvelle Activité : Instruments et matériel d'Atelier.

Nous sommes heureux d'élargir notre expertise avec une nouvelle gamme dédiée aux instruments et au matériel d'atelier. Conçue pour répondre aux besoins des opticiens, orthoptistes, optométristes et ophtalmologistes, cette offre inclut des équipements de haute précision, des consommables d'atelier et des solutions innovantes pour optimiser votre pratique. Notre objectif est d'accompagner vos performances avec des produits fiables et un service client de qualité. Découvrez cette nouvelle activité au service de votre succès.

Ophtalmic en quelques chiffres :

- 1 lentille sur 5 en France est distribuée par Ophtalmic Compagnie
- Des verres optiques certifiés Origine France Garantie
- Près de 200.000 références en stock
- Plus de 5 500 commandes par jour
- Plus de 10 000 opticiens clients
- Près de 150 salariés
- Une superficie de 6000 m2 de locaux

SOMMAIRE

RÉFRACTION

p.4

• DATAbox RK Datalens	4
• Réfracteur Digital	5
• Projecteur et écran test	6
• Frontofocomètre	7
• Unités d'examens et options	8
• Meubles d'examens	11
• Auto-refractomètre Portable	12
• Accessoires de réfraction	13

BIOMICROSCOPIE

p.16

• Lampes à fentes 2.6 et options	16
• Lampes à fentes 3.6 et options	17
• Accessoires lampe à fentes	18

DIAGNOSTIC

p.20

• Topographe Meridia et Meridia Pro	20
• Topographe DEA-520	22
• Champs visuels	24
• Retinographe	25
• OCT	26
• Rétinographe portable	27

ŒIL SEC

p.28

• Rexon-Eye	28
• Accessoires Rexon-Eye	29
• TEARCHECK® et TEARCHECK® LITE	30
• IRPL E-Eye	31
• Sécheresse oculaire, du dépistage au traitement	32

SERVICES ET SAV

Services, SAV et financement

p.37

• Garantie	37
• Financement	37
• Livraison, installation, mise en service et formation	37
• Assistance et contact	37
• Les frais de livraison	37
• Délais	37
• Réclamations	37
• Retour	37

CGV OPHTALMIC 2026

p.39

• CGV Ophtalmic 2026	38
----------------------	----

Auto-réfractomètre/ kératomètre

RÉFRACTION

RK-DATALENS

En plus des mesures automatiques de réfraction et de kératométrie précises et rapides, le RK-Datalens offre une large gamme d'options pour faciliter les examens et les adaptations en lentilles de contact :



- Estimation des rotations en lentilles toriques
- Mesure de la kératométrie périphérique
- Mesures précises du DHIV et diamètres pupillaires
- Rétro-illumination pour une inspection de la zone optique
- Mesure des rayons de courbure de base des lentilles rigides
- Estimation des amétropies résiduelles avec une sur-réfraction automatique

Unité de mesure **intelligente**

Le mode Lentille simplifie le processus d'adaptation en calculant automatiquement les puissances et paramètres lentilles à essayer en prenant en compte la réfraction et la kératométrie du futur porteur.

Gain de temps : Le calculateur propose les lentilles offrant les plus grandes chances de succès et les plus proches des besoins du porteur.

Liberté d'adaptation grâce aux diverses options permettant de modifier la réfraction automatique, du renouvellement ou des puissances et paramètre des lentilles finales.

Permet également la commande des lentilles directement depuis l'écran de résultat.

RÉFRACTEUR DIGITAL RTO-7

Réfracteur digital accompagné de sa console, le RTO-7 permet de travailler les corrections de vos patients de manière automatisée. Celle-ci est programmable et, grâce à son utilisation intuitive, elle permet de réaliser une réfraction subjective complète rapidement et efficacement.

Caractéristiques :

- Possibilité de créer un programme dédié pour la simplification de vos tests, avec des corrections de -29,00D à +26,75D
- Verres CCR automatiques pour une recherche de cylindre et d'axe précise, de 0 à 8,75D et un axe par pas de 1°
- Méthode d'équilibre binoculaire, comme le test de Von Graefe, Maddox, etc.
- Capteur frontal, assurant la bonne position du patient sur l'appui front
- Grand écran tactile en couleur, inclinable et pivotant
- Ergonomie améliorée avec de grandes touches, pour une expérience praticien intuitive et une prise en main rapide
- Grâce à la mise en réseau, peut être couplé à un écran test, un auto-réfractomètre/kératomètre et un frontofocomètre pour une immersion totale dans la gamme OIS



> SUPPORT DE CONSOLE EN OPTION



PROJECTEUR DE TESTS

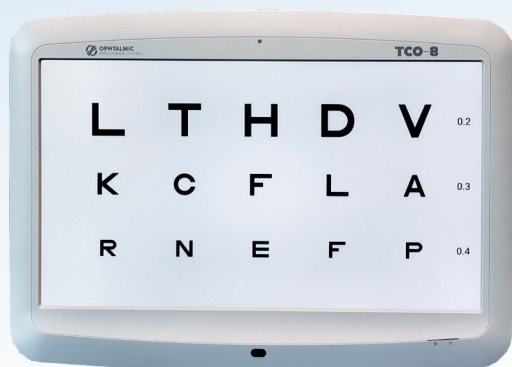
ACO-8

Projecteur LED haute qualité.

Comprend différents tests en plus des lignes d'acuité : Echelle de Landolt, Echelle de Snellen etc.

Peut être fixé sur le mât de votre unité d'examen de vue ou installé sur son pied.

Acuité de 1/20^{ème} à 20/10^{ème}



ECRAN DE TESTS

TCO-8 ET TCO-8P

Ecran de tests LCD haute qualité de 23 pouces, commandable par Wi-Fi ou par câble, avec une distance réglable jusqu'à 8m, parfaitement adapté à une salle d'examen de vue plus courte.

Optotypes, Echelle de Snellen, Echelle de Landolt, et tests enfant de 0,05 à 20/10^{ème}.

Images pédagogiques sur l'oeil et les défauts visuels. Existe en version Rouge/Vert ou en Polarisé pour l'équilibre binoculaire.

Complété dans la gamme OIS avec le **RTO-7** pour une immersion totale.



FRONTOFOCOMÈTRE AUTOMATIQUE

LMO-8

Le frontofocomètre automatique **LMO-8**, grâce à sa technologie front d'ondes, permet une mesure précise des puissances sur vos verres, avec une mesure automatique ou manuelle suivant le choix de l'utilisateur.

D'autres options sont également disponibles, comme la possibilité de calculer la transmission des UV et de la lumière bleue, sur un verre solaire ou optique, ainsi qu'une détection automatique du type de verre contrôlé.

Les résultats sont imprimables ou peuvent être, également, mis à disposition du **RTO-7** afin de débiter une réfraction complète sur la place d'un ancien équipement du patient, et ce grâce à une connexion filaire ou Wi-Fi.

Unités d'examens

RÉFRACTION

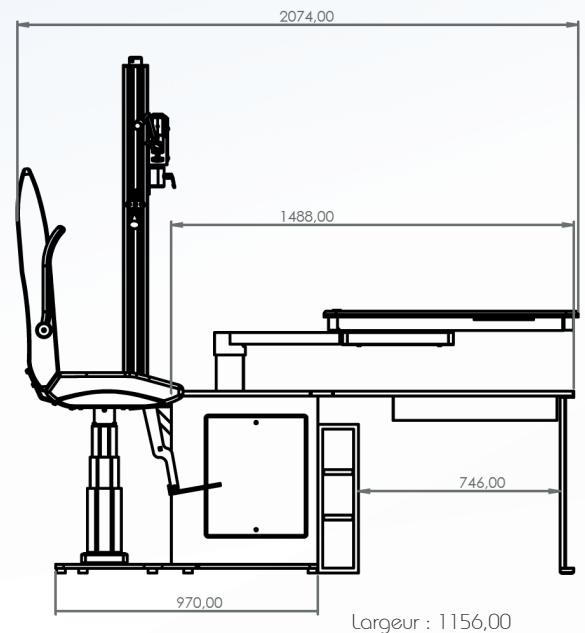
UNITÉ D'EXAMENS **+OLIMPOS** OPHTHALMIC INTELLIGENCE SYSTEM



Le bras existe aussi en noir



- Inclus une colonne d'accessoires pour projecteur ou écran
- Table deux instruments pivotante et à translation incluse avec option d'élévation électrique
- Fauteuil tournant et ajustage électrique de la hauteur Inclinaison en option
- Tiroir et étagères pour les accessoires
- En option : Bras de réfracteur motorisé ou manuel à translation. Lampe de vision de près incluse.



	STANDARD	MIN & MAX	LARGEUR ET LONGUEUR
Hauteur du fauteuil patient		520 mm 760 mm	
Table coulissante à hauteur fixe	825 mm		
Table coulissante automatisée hauteur optionnelle		825 mm 965 mm	
Dimensions de la table coulissante			425 mm 940 mm
Tiroir pour dimensions TLS			365 mm 545 mm

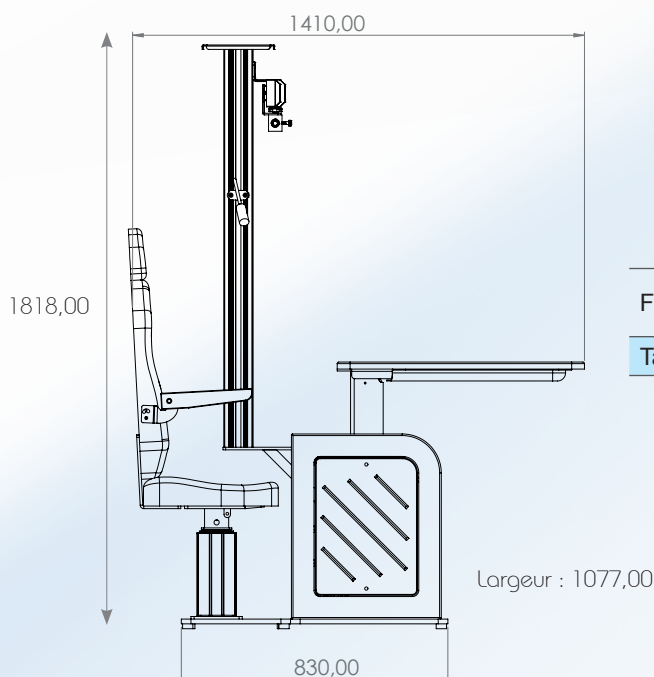
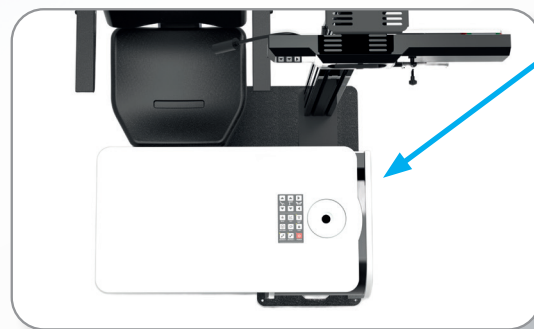
Sortie	210-240 volts
Lampe de lecture	12-24 vols/10 Watt
Fusibles	5 ampères

UNITÉ D'EXAMENS COMPACTE

LIDYA

OPHTHALMIC INTELLIGENCE SYSTEM

- Avec une colonne d'accessoires pour un projecteur ou un écran de test
- Plateau un instrument à rotation avec panneau de contrôle
- Fauteuil électrique pivotant et ajustable en hauteur. Option PMR possible.
- Bras de réfracteur motorisé ou manuel en option. Lampe VP incluse.



	HAUTEUR STANDARD	MIN & MAX	LARGEUR ET LONGUEUR
Fauteuil pour patient	450 mm	450-700 mm	460 mm x 420 mm x 780 mm (h)
Table	885 mm	830-970 mm	430 mm x 780 mm

Sortie	110-240 v 50/60 HZ
Consommation électrique	500 W
Fusibles	5 ampères



UNITÉ D'EXAMENS 3 INSTRUMENTS : **LOTUS**

- Colonne d'accessoire avec bras de réfracteur motorisé ou manuel à translation
- Table rotative avec tablettes à translation pour 3 instruments, hauteur réglable
- Frein électromagnétique inclus
- Fauteuil avec moteur pour réglage de la hauteur
- Panneau de contrôle centrale pour réglage de la lumière, du bras de réfraction, de la hauteur de table et de fauteuil
- Dimensions totales : 155x145x185 cm

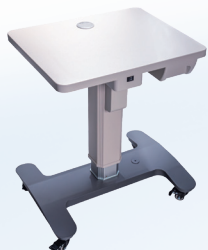


Table d'examen **ES-18A**

- Table électrique pouvant accueillir 1 instrument
- Plateau de 54 cm x 45 cm
- Hauteur de table de 66 cm à 86 cm



Table d'examen **ES-40L**

- Table électrique pouvant accueillir 2 instruments
- Plateau de 110 cm x 57,5 cm
- Hauteur de table de 66,5 cm à 86,5 cm



FAUTEUIL D'EXAMEN

FEO-5

- Chaise d'examen de vue réglable en hauteur par vérin de 46 à 60 cm en hauteur
- Accoudoir relevable et marche pieds
- Inclinaison pour faciliter la pratique de certaines manipulations
- Charge maximale de 150Kg.

TABOURET

TRO-6



TABOURET

TRO-8



FAUTEUIL D'EXAMEN

FEO-4

Chaise d'examen de vue réglable en hauteur par vérin de 55 à 66 cm en hauteur, avec accoudoir relevable et marche pieds.

AUTO-RÉFRACTOMÈTRE PORTATIF

V-100

L'auto-réfractomètre V-100 vous permettra de détecter rapidement les anomalies de visions chez les patients de tout âge à partir de 6 mois.

Très ergonomique, non invasif et facile d'utilisation grâce à sa prise de mesure quasi instantanée, aussi bien en monoculaire qu'en binoculaire, à une distance de 1 mètre.

Détection rapide des anomalies suivantes :

- Myopie
- Anisométrie
- Hypermétropie
- Strabisme
- Astigmatisme
- Anisocorie



Caractéristiques :

- Ecran tactile
- Sans fil sur batterie
- Gestion des patients sur logiciel en Wi-Fi
- Impression des résultats en Wi-Fi ou Bluetooth

La prise de mesure de votre auto-réfractomètre portatif V-100 vous donnera une facilité de diagnostic accrue aussi bien en déplacement qu'en utilisation statique, dans votre magasin ou cabinet.

Cela donnera accès à une réfraction objective pour vous permettre de réaliser une réfraction subjective complète de vos patients, jusqu'à la délivrance d'une paire de lunettes si nécessaire.



Accessoires de réfraction

RÉFRACTION

LUNETTES D'ESSAI LEO-4



- Lunettes d'essai légères et confortables pouvant accueillir jusqu'à trois lentilles sur la face avant, ainsi qu'une lentille en face arrière sur chaque oeil.
- Branches réglables en inclinaison et longueur, écart pupillaire (de 48mm à 80mm) et rotation des lentilles sur 360°.

LUNETTES D'ESSAI LEO-6



Lunettes d'essai, avec la possibilité de disposer 3 verres sur la face avant de la monture, ainsi que 2 verres supplémentaires sur la face interne, pour le test de l'addition.

CYLINDRE CROISÉ CRO-4

- Cylindre croisé à retournement de $\pm 0,25D$ et $\pm 0,50D$.



BARRE À PRISMES PZO-4



- Barre de prisme de Berens horizontale.
- 16 déviations : 1, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 25, 30, 35, 40, 45 dioptries. Matériau : polymère transparence «cristal». Fournie avec housse.

VERRES D'ESSAI IVO-4



Malette de verres d'essai cerclés plastiques de diamètres 25mm. Comprend :

- 40 paires de verres convexes et concaves (de 0,12 à 20,00D)
- Prismes de 0,5D à 8,00D
- Cylindre croisé
- Accessoires (Maddox, rouge/vert, etc.)

VERRES D'ESSAI METAL : VEO-6



- Malette de verres d'essai métal non diaphragmés, pour la réalisation de vos examens de la vue et vérification des corrections. Possibilité de commander les verres à l'unité

DOUBLE FACE

DFO-25 ET DFO-50



- Face binoculaire $\pm 0,25D$ pour la vérification de la réfraction. Ecart pupillaire réglable. Monture métal et verre minéral résistant aux rayures.
- Existe en version $\pm 0,50D$.

Les lunettes d'essai LEO-4 sont des dispositifs médicaux de classe I, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Lianyungang Tiannuo Optical Instruments Co. Ltd.

Les verres d'essai IVO-4 et IVO-6 sont des dispositifs médicaux de classe I, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : DANYANG XINGDA OPTICAL INSTRUMENTS Co. Ltd.

Le cylindre croisé CRO-4, le double face DFO-25 et DFO-50, le cache et maddox MCO-4N et MCO-4T sont des dispositifs médicaux de classe I, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation.

RÉFRACTION

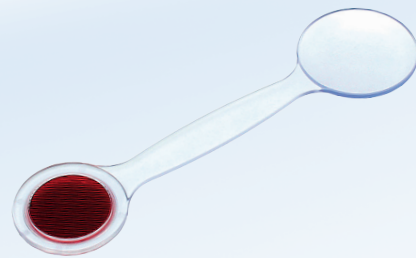
MADDOX MCO-4N

- Cache œil double fonction 1^{er} coté Maddox rouge et 2^{ème} coté Cache Oeil Noir



MADDOX MCO-4T

- Cache œil double fonction 1^{er} coté Maddox rouge et 2^{ème} coté Translucide type Spielmann



MADDOX MCO-4R

- Cache œil noir avec maddox rouge, pour vos tests de phories



MADDOX MCO-4V

- Cache œil noir avec maddox vert, pour vos tests de phories



TEST DE DALTONISME CBO



- Test de daltonisme Farnsworth D15 permettant de dépister les anomalies de la vision des couleurs chez un patient

Tables d'examen

Modèle	Table d'examen 1 instrument (ES-18A)	Table d'examen 2 instruments (ES-40L)
Taille	55 x 45 cm	110 x 57,5 cm
Hauteur du plateau	66 à 86 cm	66,5 x 86,5 cm
Type d'élévation	Electrique	Electrique
Poids maximum supporté	50 KG	180 KG
Alimentation	220 V/50Hz ou 100 V/60Hz	220 V/50Hz ou 100 V/60Hz
Puissance		220V
Poids	21 KG	35 KG

RK DATALENS

MODES DE MESURE	
Mode R/K	Réfraction et Kératométrie continue
Mode REF	Refraction
Mode KER	Kératométrie
Mode CLBC	Mesure du rayon de courbure de base de lentille
Mode K(P)	Périphéral Keratometry
REFRACTION	
Distance Vertex (VD)	0.0/12.0/13.5/15.0
Sphère (SPH)	-30,00 à +25,00 (VD=12mm ; Pas : 0,12 et 0,25)
Cylindre (CYL)	0,00 à +/-10,00 (Pas : 0,12 et 0,25)
Axe (AX)	1° à 180° (Pas : 1°)
Signes cylindre	- ; + ; Mixte
Ecart pupillaires (PD)	10mm à 88mm
Diamètre pupillaire mini.	∅2,0mm
KERATOMETRIE	
Rayon de courbures	5.0 à 13.0mm (Pas : 0,01mm)
Puissance cornéenne	25,96 à 67.50D (indice cornéen = 1,3375 ; Pas : 0.05/0.12/0.25)
Astigmatisme cornéen	0.00 ~ -15.00 (Pas : 0.05/0.12/0.25)
Axe	1 ~ 180° (Pas : 1°)
ENVIRONNEMENT REQUIS	
Utilisation	Température : +10 à +40°C Humidité 30% à 85% RH Pression atmosphérique : 70 à 106 kPa
Stockage et transport	Température : -10 à +55°C Humidité 10% à 95% RH Pression atmosphérique : 50 à 106 kPa
AUTRES	
Diamètre cornéen	2.0 à 14.0mm (Pas : 0.1mm)
Mémoire	10 mesures pour chaque œil
Impression	Imprimante thermique avec fonction de découpe automatique
Moniteur	17,78cm(7inch) TFT-LCD (800 x 480 pixels inclinable/pivotant, fonction écran tactile)
Alimentation	AC100-240V, 50/60Hz
Dimensions	~ 260(l) x 500(L) x 450mm(H)
Weight	~20kg

FRONTOFOCOMÈTRE LMO-8

SPÉCIFICATION	DÉTAILS
Puissance sphérique (SPH)	-25D à +25D (pas : 0,01 / 0,06 / 0,12 / 0,25D)
Puissance cylindrique (CYL)	0D à ±10D (pas : 0,01 / 0,06 / 0,12 / 0,25D)
Axe (AX)	0° à 180° (pas de 1°)
Puissance additionnelle	0 à +10D (pas : 0,01 / 0,06 / 0,12 / 0,25D)
Puissance de prisme	0 à 20 Δ
Transmittance (UV, Bleu)	0 à 100%
Mode de mesure	-, +, MIX
Mode cylindrique	Rectangulaire / Polaire
Affichage	Écran LCD couleur TFT 7,0 pouces, tactile
Longueur d'onde LED	525nm, 375nm (UV), 400nm (Bleu)
Diamètre de lentille	Max. environ 120 mm
Système de marquage	Type cartouche d'encre
Interface	RS-232C, USB
Imprimante	Imprimante thermique avec coupe automatique
Tension nominale	100-240V~, 50/60Hz
Consommation électrique	15-53VA
Dimensions	198(L) x 245(P) x 420(H) mm
Poids	Environ 5kg (uniquement l'équipement)

Le RK DataLens est un dispositif médical de classe Im, certifié par TÜV Nord Cert GmbH, CE 0044, destiné aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation Fabricant Potec Co. Ltd.

Les tables d'examen sont des dispositifs médicaux de classe I, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : MABEL Makina Medikal Ticaret ve Sanayi A.S. Les tables ES-18A et ES-40L, fabricant : Shanghai Mediworks Precision Instruments Co. Le frontofocomètre LMO-8 est un dispositif médical de classe I, marqué CE, destiné aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Potec Co. Ltd

Lampes à fente et options

BIOMICROSCOPIE



LAMPE À FENTE **BIO-M2.6**

- Biomicroscope type Zeiss pour des examens de la surface oculaire de haute précision.

Le biomicroscope BIO-M 2.6, de type Zeiss, est idéal pour les examens de la cornée et des autres structures de l'œil. Il offre une excellente qualité d'image et est conçu pour une utilisation ergonomique. Ce modèle est compatible avec de nombreuses options, telles que des caméras digitales, pour améliorer les capacités d'examen et de diagnostic.

Caractéristiques :

- Format compact, prend très peu de place
- Eclairage LED type Zeiss (par-dessous)
- Réglage pour 5 grossissements différents : x6,3; x10; x16; x25; x40
- Ajustement dioptrique de ± 8 sur les oculaires
- Intensité lumineuse, diamètre de spot, largeur de fente et mentonnières ajustables
- Filtres sur l'éclairage, dont le bleu cobalt et filtre jaune pour l'observation à la fluorescéine

BIO-M2.9

> OPTION **CAMÉRA DIGITALE**

- L'option de caméra digitale sur votre lampe à fente de type Zeiss permettra une observation détaillée des différentes strates de l'œil, avec la possibilité de capturer en détail les observations et les compiler dans un dossier patient pour un suivi optimal à chaque consultation.



Lampes à fente et options

BIOMICROSCOPIE

LAMPE À FENTE **BIO-M3.6**

• Biomicroscope type Haag-Streit, pour des examens de la surface oculaire de haute précision, ainsi que des différents composants de l'œil.

Lampe à fente à éclairage LED inclinable, de type Haag-Streit (par le haut), destinée à l'observation de l'œil et de ses annexes (paupières et pourtour des yeux), du segment antérieur (cornée, chambre antérieure et cristallin) jusqu'au segment postérieur (vitré et rétine) accessible grâce à des loupes spéciales.

Caractéristiques :

- Eclairage LED type Haag-Streit (éclairage tour par-dessus)
- Réglage pour 5 grossissements différents : x6,3; x10; x16; x25; x40
- Ajustement dioptrique de ± 8 sur les oculaires
- Intensité lumineuse, diamètre de spot, largeur de fente et mentonnières ajustables
- Filtres sur l'éclairage, dont le bleu cobalt et filtre jaune pour l'observation à la fluorescéine
- Possibilité d'adapter un module de Caméra Digitale ainsi qu'un module de Bilan Lacrymal



BIO-M3.9+

> OPTION **CAMÉRA DIGITALE**

L'option de caméra digital sur votre biomicroscope permettra une observation approfondie, une prise de photos et vidéos, le tout pour un suivi personnalisé de vos patients.

> OPTION **BILAN LACRYMAL** (Uniquement pour **BIO-M3.9+**)

Module permettant de réaliser 8 examens oculaires et de générer un rapport complet :

- Analyse du film de larme et mise en évidence des zones de sécheresse
- Mesure de la hauteur du ménisque de larmes
- Observation et gradation des glandes de Meibomius avec lumière infrarouge
- Analyse automatique de l'hyperhémie conjonctivale bulbaire et périlimbique
- Visualisation précise de la surface épithéliale et des piquetés avec fluorescéine périlimbique



IT17OR

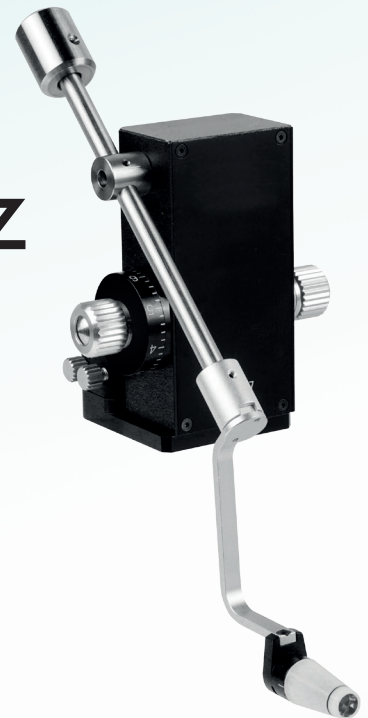
> OPTION TONOMÈTRE À APLANATION

Tonomètre à aplanation est un instrument qui est conçu sur la base du tonomètre de GOLDMAN.

Adaptable sur les LAF de type Zeiss et Haag-Streit (deux modèles différents), il permet de mesurer la PIO de vos patients. Peut être installé en permanence sur vos lampes à fentes pour une utilisation plus ergonomique.



IT17OZ



Lampes à fente et options

BIOMICROSCOPIE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Modèle	BIO-M 2.6	BIO-M 2.9	BIO-M 3.6	BIO-M 3.9+
Système d'observation				
Type de système	Type Galiléen	Type Galiléen	Type Galiléen	Type Galiléen
Changement de grossissement	Tambour à 5 crans	Tambour à 5 crans	Tambour à 5 crans	Tambour à 5 crans
Grossissement	x6,3 ; x10 ; x16 ; x25 ; x40	x6,3 ; x10 ; x16 ; x25 ; x40	x6,3 ; x10 ; x16 ; x25 ; x40	x6,3 ; x10 ; x16 ; x25 ; x40
Résolution optique	2700 N lp/mm (200 lp/mm)	2700 N lp/mm (200 lp/mm)	2700 N lp/mm (200 lp/mm)	2700 N lp/mm (200 lp/mm)
Occulaires	12,5X	12,5X	12,5X	12,5X
Angle entre les oculaires	10°	10°	10°	10°
Ajustement de l'ecart pupillaire	52mm à 80mm	52mm à 80mm	52mm à 80mm	52mm à 80mm
Ajustement dioptrique	-8,00D à +8,00D	-8,00D à +8,00D	-8,00D à +8,00D	-8,00D à +8,00D
Champ de vision	∅36,2mm ; ∅22,3mm ; ∅14mm ; ∅8,9mm ; ∅5,7mm ;	∅36,2mm ; ∅22,3mm ; ∅14mm ; ∅8,9mm ; ∅5,7mm ;	∅36,2mm ; ∅22,3mm ; ∅14mm ; ∅8,9mm ; ∅5,7mm ;	∅36,2mm ; ∅22,3mm ; ∅14mm ; ∅8,9mm ; ∅5,7mm ;
Système d'éclairage				
Largeur de fente	0~14mm (spot rond à 14mm)	0~14mm (spot rond à 14mm)	0~14mm (spot rond à 14mm)	0~14mm (spot rond à 14mm)
Longueur de fente	1~14mm	1~14mm	1~14mm	1~14mm
Diamètre du spot	∅14mm ; ∅8mm ; ∅3,5mm ; ∅0,2mm ;	∅14mm ; ∅8mm ; ∅3,5mm ; ∅0,2mm ;	∅14mm ; ∅10mm ; ∅5mm ; ∅3mm ; ∅2mm ; ∅1mm ; ∅0,2mm ;	∅14mm ; ∅10mm ; ∅5mm ; ∅3mm ; ∅2mm ; ∅1mm ; ∅0,2mm ;
Angle de fente	0°~180°	0°~180°	0°~180°	0°~180°
Défocalisation de fente	Non	Non	5° ; 10° ; 15° ; 20°	5° ; 10° ; 15° ; 20°
Filtres	Anti-chaleur ; Rouge ; Bleu cobalt ; Jaune Wratten 12	Anti-chaleur ; Rouge ; Bleu cobalt ; Jaune Wratten 12	Anti-chaleur ; Neutre ; Rouge ; Bleu cobalt ; Jaune Wratten 12	Anti-chaleur ; Neutre ; Rouge ; Bleu cobalt ; Jaune Wratten 12
Type d'éclairage	LED	LED	LED	LED
Luminosité	>150klx	>150klx	>150klx	>150klx
Alimentation				
Tension en entrée	~100V~240V	~100V~240V	~100V~240V	~100V~240V
Fréquence en entrée	50Hz/60Hz	50Hz/60Hz	50Hz/60Hz	50Hz/60Hz
Courant nominal	1.2A	1.2A	1.2A	1.2A
Tension en sortie	LED 3V ; Fixation 15V	LED 3V ; Fixation 15V	LED 3V ; Fixation 15V	LED 3V ; Fixation 15V
Emballage				
Dimensions	740mm x 450mm x 530mm	740mm x 450mm x 530mm	740mm x 450mm x 530mm	740mm x 450mm x 530mm
Poids Brut	22kg	22kg	23kg	23kg
Poids Net	16kg	16kg	17kg	17kg
Caméra digitale	Non	Oui	Non	Oui
Capteur photo		12 M Pixels		12 M Pixels
Resolution photo		4056 x 3040		4056 x 3040
Format photo		JPEG		JPEG
Resolution vidéo		2592 x 1944		2592 x 1944
Images par seconde		30 FPS		30 FPS
Format vidéo		MP4 H.264		MP4 H.264
Exposition		Automatique		Automatique
Connexion PC		USB		USB
Spécifications PC				
Configuration PC		i5-10500T 8G de mémoire 25GB SSD + 1TB de stockage		i5-10500T 8G de mémoire 25GB SSD + 1TB de stockage
Resolution ecran		1920x1080 23,8 pouces		1920x1080 23,8 pouces
Systeme PC		Windows 10		Windows 10

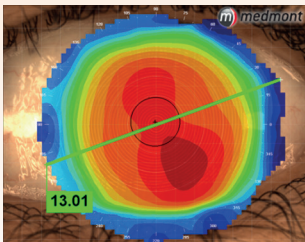
DIAGNOSTIC

TOPOGRAPHE MERIDIA CLASSIC TMO

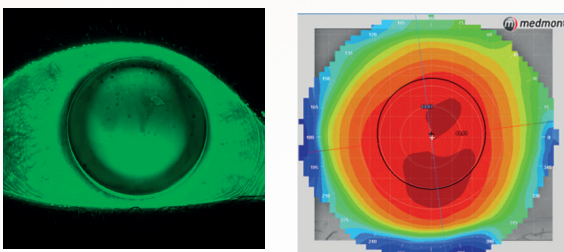
Le topographe Meridia Classic de Medmont, grâce à sa technologie innovante, permet la plus large capture cornéenne sur le marché, offrant ainsi une adaptation accrue de vos lentilles de contact.

La taille du cône et la distance pour la prise de mesure réduite permettent d'arriver à ce résultat, avec une mesure en prise unique allant à 11mm, et une capture multiple pour une couverture maximale allant jusqu'à 13mm.

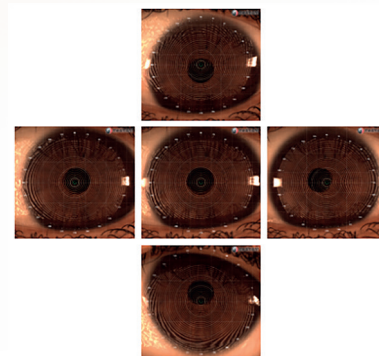
Très facile d'utilisation grâce à ses touches présentes sur l'appareil, ainsi qu'une assistance via le logiciel Medmont Studio.



Prise de mesure de limbe à limbe



Fluorescéine et analyse axiale de la cornée



Prise de clichés pour analyse composée



Topographie

Infrarouge

Dispositifs médicaux de classe IIa, marqué CE, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Medmont International Pty Ltd

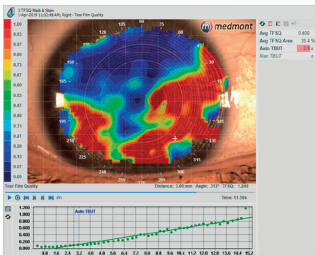
TOPOGRAPHE MERIDIA PRO TMO-P

Avec le Topographe Meridia Pro, vous aurez l'opportunité d'approfondir l'examen chez votre patient, notamment grâce à un questionnaire sur la sécheresse oculaire et une observation détaillée des glandes de Meibomius.

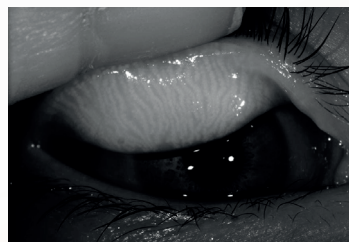
Toutes les captures, photos ou vidéos, de votre patient pourront être consignées dans son dossier grâce au logiciel Medmont Studio 7, pour un suivi personnalisé au fil des observations.



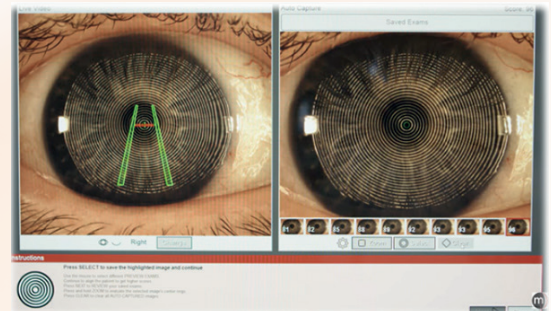
Fluorescéine



Analyse du film de larme avec zone de rupture



Observation infrarouge des glandes de Meibomius



Capture de l'observation automatique, avec une gradation des images pour permettre de sélectionner les meilleurs clichés et avoir un taux de réussite optimal !



Lumière blanche



Bleu Cobalt

Segment antérieur

DIAGNOSTIC

TOPOGRAPHIE DEA-520



La conception du cône de Placido permet une zone de projection plus grande pour une prise de mesures s'effectuant sur des milliers de points, garantissant une mesure complète et une analyse précise de la cornée.

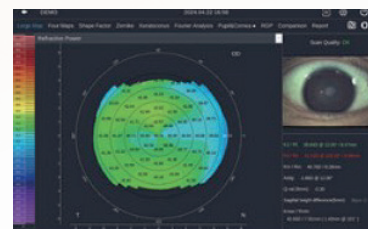
Le DEA-520 est disponible dans sa version Topographe seul (DEA-520T) ou combiné avec un module d'analyse de la sécheresse oculaire (DEA-520TS).

DEA-520T TOPOGRAPHIE

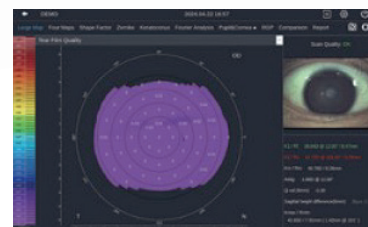
Le DEA-520 est un topographe cornéen polyvalent, avec un écran embarqué proposant une analyse topographique du patient avec la simulation d'imagerie sous fluorescéine basée sur la cornée du patient, afin de proposer les meilleures lentilles possibles. Mesure du diamètre de pupille. Permet un suivi post-opératoire à la suite d'une opération de la cataracte ou à la chirurgie réfractive grâce à l'analyse des aberrations de Zernike. Adaptation aisée des lentilles d'orthokératologie.

TOPOGRAPHIE

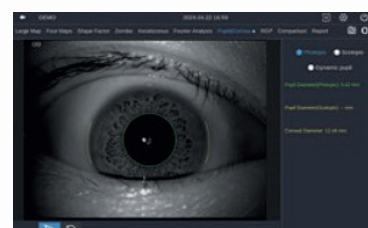
- Analyses topographiques
- Simulations des aberrations
- Adaptation lentilles
- Mesures de diamètres cornéen et pupillaire



Topographie



Qualité du film de larme



Diamètre de pupille

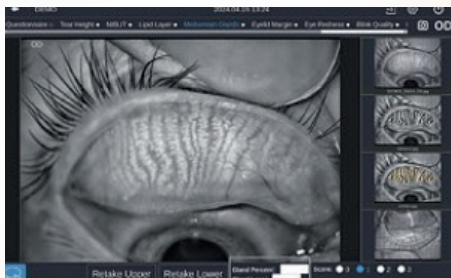


DEA-520S

Fonction œil sec du DEA-520. Composé d'un questionnaire qui permettra de mettre en évidence certains facteurs physiologique ou environnementaux dans le cas d'un diagnostic de l'oeil sec, afin de faciliter le soin et le suivi de celui-ci.

Prise de mesure non-invasive. Calcul du NIBUT, analyse des glandes de Meibomius (en quantité et état de santé), hauteur du ménisque de larmes, mise en évidence de la conjonctive, présence suffisante de lipides dans les larmes, analyse de la cornée et des larmes grâce à la Fluorescéine.

Tout cela peut être analysé en direct à l'aide de l'écran digital intégré.



Gradation automatique des glandes de Meibomius

Diagnostic de la sécheresse oculaire :

- Questionnaire sur la sécheresse oculaire
- Temps de rupture du film lacrymal non invasif
- Analyse des hyperémies conjonctivales
- Evaluation des glandes de Meibomius
- Analyse de la cornée avec Fluorescéine de sodium
- Mesure de la hauteur du ménisque lacrymal non invasif
- Epaisseur de la couche lipidique
- Analyse du bord libre des paupières

CVO et CVEO champ visuel

Le champ visuel CVO et CVEO permet une mesure automatique de la pupille, ainsi qu'une surveillance et correction de la position des yeux grâce à sa conception automatisée. La périmétrie de seuil est complétée en 3 minutes. Les résultats sont précis et rapides, idéal dans le cas d'un diagnostic du glaucome et une évaluation fiable de la vision périphérique.

La distance de test est de 300mm, avec différents modes et programmes pour la périmétrie statique et dynamique. Un signal sonore permet de prévenir le praticien dans le cas où l'oeil du patient ne serait plus dans la bonne position durant l'examen.

Existe en version avec écran intégré (CVEO) et sans écran (CVO).



CVEO Champ visuel avec écran tactile intégré

CARACTÉRISTIQUES :

- Mode de détection : Périmétrie Statique
- Projection optique
- Plage de détection de 0° à 90°
- Surveillance vidéo dynamique en temps réel, surveillance physiologique des angles morts, courbe de suivi des yeux, alarme de décalage de la position des yeux
- Cibles rouge, bleu et blanc sur fond jaune ou blanc

FCO-B Caméra rétinienne

Rétinographe non-mydiatique automatique qui vous permettra une analyse complète de la santé rétinienne et du nerf optique, afin de détecter et de suivre le plus précisément possible l'évolution des différentes pathologies pouvant affecté la vision du patient, comme la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), la rétinopathie diabétique, décollement de rétine ou le glaucome.

La prise de cliché en mosaïque permettra d'obtenir une imagerie complète de la rétine et une analyse simplifiée.



FCO-B Caméra rétinienne

CARACTÉRISTIQUES :

- Intelligence artificielle : une prise en main en un clic, obtenez une image parfaite sans formation professionnelle
- Évitez les opérations manuelles complexes et les exigences strictes d'utilisation
- Capture rapide : en moins de 30 secondes, obtenez une photo des deux yeux
- Opération tactile, facile à utiliser ; l'interface du logiciel est simple
- Système optique et d'imagerie de haute qualité, garantissant la fidélité de l'image et présentant les détails du fond d'œil, fournissant des preuves diagnostiques fiables
- Mosaïque automatique, opération en un clic, montrant une large vue du fond d'œil

VELITE C3000 OCT Grand champ

L'OCT VELITE C3000 est un appareil nouvelle génération polyvalent, permettant l'analyse du segment antérieur, du fond d'œil et l'angiographie en un seul appareil.

Alliant vitesse de scan avec 120 000 A-scans/s et une ultra-haute résolution avec une qualité d'acquisition d'images allant jusqu'à 8K.

L'option grand angle permet une imagerie claire et précise de la vascularisation du fond d'œil. Les clichés ainsi collectés peuvent être analysés grâce à l'intelligence artificielle, avec un très haut taux de précision de 97%.

- **Vitesse : 120 000 A-scans / seconde**
- **Résolution : Ultra-HD (jusqu'à 8K)**
- **Champ mosaïque : 16x16 mm (5 images)**
- **Eye-tracking pour réduire les artefacts**



- **Polyvalence : fond d'œil + segment antérieur**
- **Large champ d'imagerie rétinienne**
- **Module Angiographie**
- **Rapport automatique généré par IA**

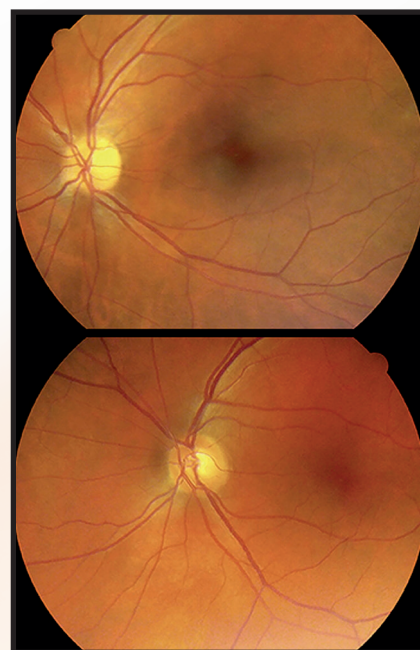
FCO-P Caméra rétinienne portable

Rétinographe en couleur non-mydriatique portable avec son large écran tactile de 4"3 et ses 12 mégapixels pour un résultat en haute résolution. La mise au point se fait via la technologie de mise au point fractionnée automatique, ce qui permet d'avoir un focus rapide (quelques millisecondes), évitant ainsi les défauts induits par les mouvements du patient lors de la prise de vue.

Les clichés ainsi pris peuvent être étudiés sur l'écran tactile avec la possibilité de zoomer ou alors exporter vers un ordinateur pour être archivés dans le dossier patient.



FCO-P Caméra rétinienne



CARACTÉRISTIQUES :

- Non mydriatique. Permet un gain de temps pour la prise de mesure
- Neuf points de fixations : couvre un champ de vision de 85° de la rétine
- Une seule image peut être prise pour détecter les pathologies du fond d'œil grâce à son champ de 45°
- Possibilité de zoomer sur l'écran ou d'exporter sur un écran plus large pour l'étude de cas spécifique
- Autonomie de 6 heures pour une meilleure ergonomie

REO Rexon-Eye

Le Rexon-Eye® de Resono est un dispositif qui offre un traitement durable pour toutes les formes de syndrome de sécheresse oculaire. Il est doté de la technologie QMR (Quatum Molecular Resonance) qui est non invasive et vise à traiter les causes de la sécheresse oculaire.

Appareil traitant la sécheresse oculaire par courant à faible intensité, favorisant la stimulation ainsi que la régénération des glandes lacrymales et de Meibomius pour permettre une guérison durable.



Rexon Eye

Masque rexon eye

Les options thérapeutiques actuellement disponibles pour traiter le syndrome de l'œil sec (DED Dry Eye Disease) reposent sur la lumière, la chaleur ou une action mécanique. Cependant, ces traitements visent principalement à soulager les symptômes à court ou moyen terme et sont généralement efficaces pour un seul type de DED : **le syndrome de l'œil sec évaporatif (EDED Evaporative Dry Eye Disease).**

Rexon-Eye® est un traitement unique et révolutionnaire pour la DED, offrant une approche plus complète.

- Il fonctionne en appliquant un signal électrique de faible intensité et de haute fréquence à la surface de l'œil via des électrodes placées sur un masque.
- Cette méthode agit directement sur la cause de la maladie en réduisant l'inflammation et en stimulant la régénération naturelle des tissus et des cellules.

En ciblant les facteurs sous-jacents de la maladie de l'œil sec, Rexon-Eye® offre une solution plus durable par rapport aux traitements traditionnels qui ne se contentent que de soulager les symptômes.

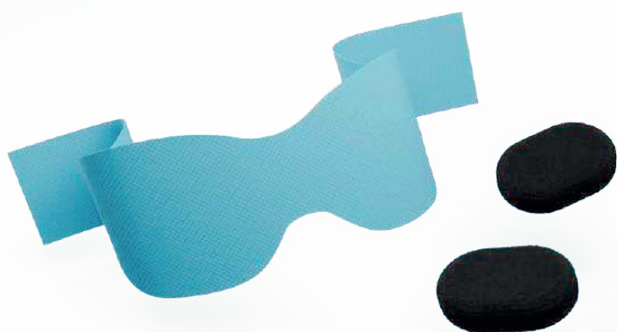
Le traitement est réalisé en 4 à 6 séances de 20 minutes chacune, suivant la sévérité des symptômes, avec la possibilité de moduler pendant et entre chaque séance la puissance (de 1 à 10) suivant le ressenti du patient.

MREO Malette Rexion-Eye

La malette Rexion-Eye®, pour un transport sécurisé, permettra un traitement à domicile ou un déplacement sécurisé de l'appareil.



SREO Sachet individuel patient Rexion-Eye



Sachet patient, comprenant 6 masques étanches ainsi que 2 pads aimantés.

Permet de garantir l'hygiène d'utilisation pour les patients, les masques étanches pour empêcher un contact direct et les pads aimantés, pour délivrer le courant propre aux soins de l'œil sec.

CREO Meuble de rangement pour Rexion-Eye

Le dispositif Rexion-Eye® est fourni avec un chariot polyvalent qui se transforme facilement pour un usage et un stockage pratique. Il est conçu pour un transport sans effort et peut être facilement plié.



TEARCHECK® ET TEARCHECK® LITE

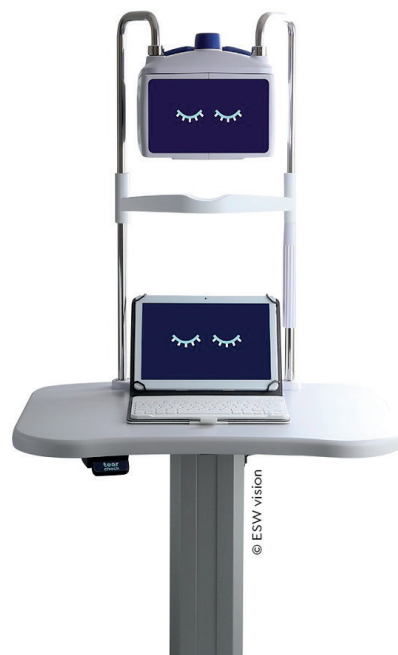


Le Tearcheck® et le Tearcheck® Lite sont des appareils de diagnostic compacts permettant de réaliser plusieurs tests afin de dépister rapidement et efficacement les signes du syndrome de l'œil sec.

Ils facilitent une prise en charge précoce du patient, contribuant ainsi à prévenir l'aggravation de la pathologie au fil du temps.

Tests disponibles :

- Eye Fitness Test
- TFSE/NIBUT
- Meibographie IR
- Rougeur oculaire
- Demodex
- Clignement abortif
- OSIE et Menisque de larme (non inclus dans la version LITE)



Historique des rapports				
Date	Examen			
2022-10-03 10:34	Ménisque lacrymal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2022-10-03 10:32	OSIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2022-10-03 10:32	Rougeur des yeux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2022-10-03 10:30	Demodex	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2022-10-03 10:28	NIBUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2022-10-03 10:25	TFSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2022-10-03 10:20	Eye Fitness Test	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2022-09-10 15:35	Demodex	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rapports : L'ensemble des rapports pour un patient sera enregistré. Cela permet de comparer les différents résultats d'un même examen ou de considérer tous les examens sélectionnés.

L'historique des rapports peut être filtré par date ou par examen.

L'appareil, facile d'utilisation et unique sur le marché, permet de condenser en un seul dispositif, des tests réalisables sur plusieurs appareils de mesures en temps normal.

L'écran tactile, le transfert de données sans fil et ses deux caméras haute résolution en font un appareil accessible à tous, avec une prise en main simplifiée et des résultats faciles à interpréter grâce au rapport détaillé.

IRPL E-EYE

Dispositif médical français fabriqué par E-SWIN l'E-Eye et sa technologie brevetée IRPL (Intense Regulated Pulsed Light) permettent le traitement de la forme évaporative du syndrome de sécheresse oculaire en rétablissant la fonction des glandes de Meibomius.

Grâce à l'émission régulée de flashes lumineux régulés, l'énergie, le spectre de longueurs d'ondes émises ainsi que les durées d'impulsions sont précisément définies pour cibler le réseau des nerfs connectés aux glandes de Meibomius, permettant une stimulation et un retour à la normale du fonctionnement de ces dernières.



La technologie IRPL, développée par E-SWIN, permet de générer des flashes dont la puissance lumineuse instantanée reste constante durant toute la durée du traitement. La régularité des flashes permet un contrôle de la chaleur plus précis sur la zone ciblée, permettant une sécurité accrue et des résultats améliorés par rapport aux technologies IPL actuelles.

Les flashes ainsi émis sont appliqués en regard de la zone où se situe le nerf parasymphatique (zone zygomatique et sous orbitale) qui innerve les glandes de Meibomius, et entraîne leur réactivation, la qualité des sécrétions glandulaire et la stabilité de la couche lipidique.



Le **Syndrome de l'œil sec** concerne aujourd'hui près de **8 millions de Français, soit 11,6% de la population** avec une prévalence qui augmente significativement avec **l'âge et l'omniprésence des écrans**^[1]. Pendant longtemps sous-estimée, cette pathologie oculaire représente désormais **25% des motifs de consultation** en ophtalmologie ^[2].

Symptômes de la sécheresse oculaire :

- Picotements
- Larmoiements excessifs
- Sensibilité au froid ou au vent
- Sensation de sable dans les yeux
- Vision trouble / instable
- Fatigue visuelle
- Sensibilité à la lumière
- Démangeaisons
- Sensibilité à la fumée de tabac
- Difficultés à porter des lentilles de contact
- Augmentation du besoin de cligner des paupières

Facteurs de la sécheresse oculaire :

- Exposition aux écrans
- Vieillesse
- Modification hormonale autour de la ménopause
- Effort visuel soutenu
- Environnement pollué
- Climatisation
- Conduite de nuit
- Port de lentilles de contact
- Certains traitements médicamenteux
- Chirurgie oculaire

Synergie et complémentarité avec

 **phthalmic**
SANTÉ



 **OPHTHALMIC
INTELLIGENCE
SYSTEM**

 **phthalmic**
COMPAGNIE

Expert de l'optique depuis 40 ans,
Ophthalmic Compagnie propose pour vos patients une solution globale et holistique pour :
Dépister - Prévenir - Traiter
la sécheresse oculaire

[1] Papas EB. The global prevalence of dry eye disease: A Bayesian view. Ophthalmic & Physiological Optics. 2021;41(6):1254-1266.

[2] Tahiri Joutei Hassani R, Baudouin C, Denoyer A. L'œil sec. I - Épidémiologie. In: Pisella PJ, Baudouin C, Hoang-Xuan T, editors. Surface oculaire Issy-lesMoulin-eaux : Elsevier Masson ; 2015 . p. 139 - 58 .

1 patient sur 3 repart avec un traitement pour la sécheresse oculaire [3]

La sensibilisation du patient, l'importance du dépistage, un diagnostic précis et une prise en charge précoce sont essentiels.



Gamme Ophtalmic HYDROFEEL (4)

Pour une amélioration de l'observance et la prise en charge de la sécheresse oculaire. Le confort à prix accessible pour vos patients !



Retrouvez la gamme Hydrofeel sur www.ophtalmic-sante.fr ou scannez le Qr Code

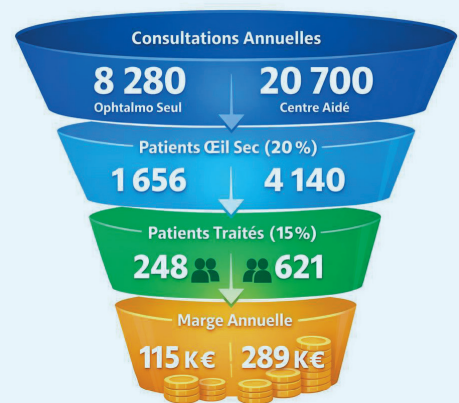
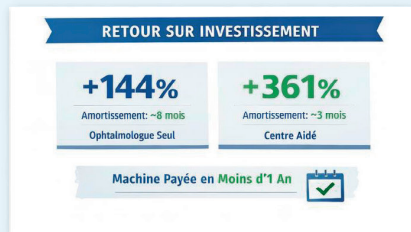
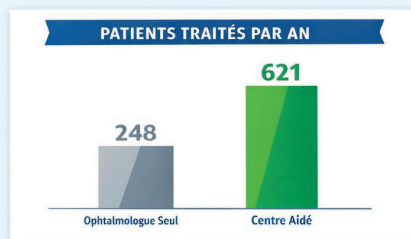
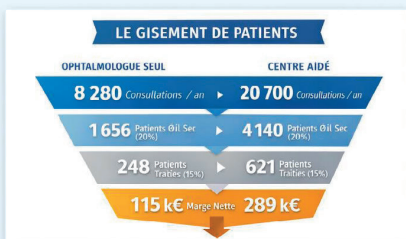


Développez votre activité grâce au traitement de l'œil sec [5]

Rexon-Eye et son masque



E-Eye (IRPL®)



DES PATIENTS DÉJÀ PRÉSENTS DANS LE CABINET !

Projection de rentabilité sur la moyenne des consultations réalisées en France par les ophtalmologues

[3] Revue de l'Ophtalmologie Française N° 203 - enquête Ophtalmo menée par Galliléo sur 400 ophtalmologistes en 2016

[4] Mentions légales pages suivantes

[5] Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam). Les ophtalmologues libéraux en 2022, Profils n°2, juillet 2024. / *Stapleton F, Alves M, Bunya VY, et al. TFOS DEWS II Epidemiology Report. Ocul Surf. 2017;15(3):334-365. DOI: 10.1016/j.jtos.2017.05.003. / *Papas EB. The global prevalence of dry eye disease: A Bayesian view. Ophthalmic Physiol Opt. 2021;41(6):1254-1266. DOI: 10.1111/opo.12888. / *Malet F, Le Goff M, Colin J, et al. Dry eye disease in French elderly subjects: the Alienor Study. Acta Ophthalmol. 2014;92(6):e429-e436. DOI: 10.1111/aos.12174. / *Ferrero A, Allassane S, Binquet C, et al. Dry eye disease in the elderly in a French population-based study (Montrachet): Prevalence and associated factors. Ocul Surf. 2018;16(1):112-119. DOI: 10.1016/j.jtos.2017.09.008. / *Courtin R, Pereira B, Naughton G, et al. Prevalence of dry eye disease in visual display terminal workers: a systematic review and meta-analysis. BMJ Open. 2016;6:e009675. DOI: 10.1136/bmjopen-2015-009675. / * Insee. Bilan démographique 2024. Au 1er janvier 2025, la France compte 68,6 millions d'habitants.

Le Rexon-Eye est un dispositif médical de classe IIa, marqué CE0051, destinés aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Resono Ophthalmic srl. Le Système IPL pour traitement de la sécheresse oculaire E-Eye C, est un dispositif médical de classe IIb, marqué CE 0197, destiné aux professionnels de santé. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : E-SWIN SAS.

Sécheresse oculaire, du dépistage au traitement.

Dépistage

du syndrome de l'oeil sec grâce aux équipements de la gamme OIS

La sécheresse oculaire est une maladie multifactorielle, dont les 2 principaux facteurs sont :

- Le manque de sécrétion du composant aqueux des larmes
- Une couche lipidique moins importante ou un dysfonctionnement des glandes de Meibomius, menant à une évaporation des larmes. Environ 80%* des personnes atteintes du syndrome de l'oeil sec ont un mixte de ces deux facteurs.



Lampe à fente BIO-M3.9+
Option bilan lacrymal, cf p.17



Le **TEARCHECK** permet une évaluation du risque inflammatoire de la surface oculaire OSIE®, ainsi qu'une analyse de la stabilité du film lacrymal (TFSE® / NIBUT, temps de rupture non invasif). Il prend également en compte la présence de clignements abortifs, la rougeur oculaire, la détection de Demodex et l'analyse des glandes de Meibomius par meibographie infrarouge. Cf p.30



Topographe Meridia Pro, cf p. 21

Ophthalmic Hydrofeel Larmes Complément alimentaire

Indications :

Contribue au maintien d'une vision normale et à la qualité du film lacrymal

Composition inspirée d'études scientifiques** :

Oméga 3 & 6 - GLA DHA - vitamine B12, C, E, zinc

Les + produit :

Formulation végétale - Favorise un film lacrymal sain - Apaise la surface oculaire



Utilisation chez l'adulte
60 capsules - cure de 2 mois

Prévention



*Dry Eye Disease Associated with Meibomian Gland Dysfunction: Focus on Tear Film Characteristics and the Therapeutic Landscape

**Sheppard, J. D & al, Long-Term Supplementation With n-6 and n-3 PUFAs Improves Moderate-to-Severe Keratoconjunctivitis Sicca: A Randomized DoubleBlindClinical Trial. Cornea2013, 32 (10), 1297-1304

Les compléments alimentaires doivent être utilisés dans le cadre d'un mode de vie sain et ne pas être utilisés comme substituts d'un régime alimentaire varié et équilibré. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée.

La lampe à fente Bio-M3.9 est un dispositif médical de classe I, marqué CE. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Shanghai Mediworks Precision Instruments Co. / Le système Tearcheck pour l'exploration des symptômes de la sécheresse oculaire est un dispositif médical de classe IIa, marqué CE 0197. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : E-SWIN SAS. / Le topographe Meridia Pro est un dispositif médical de classe IIa, marqué CE. Lire attentivement les précautions de sécurité et instructions avant utilisation. Fabricant : Medmont International Pty Ltd.



Utilisation chez l'adulte
10 ml

Ophthalmic Hydrofeel Gouttes Yeux secs et allergiques

Indications :

Syndrome de l'oeil sec et gêne oculaire ou conjonctivite allergique saisonnière - Action anti-oxydante sur la surface de la cornée

Composition :

Synergie de 3 agents hydratants : l'acide hyaluronique à 0,12 %, l'HPMC et le glycérol végétal.

Ces gouttes contiennent également de l'allantoïne, de l'acide rosmarinique et la vitamine B12 qui sont des antioxydants.

Les + produit :

Sans conservateurs - Capuchon testé pour garantir l'intégrité microbiologique
- Compatible avec le port journalier des lentilles de contact

Les **technologies QMR® et IRPL®** représentent deux approches innovantes et complémentaires dans la prise en charge du syndrome de sécheresse oculaire. **Le Rexon-Eye** agit en profondeur sur la régénération cellulaire et nerveuse, pour une restauration durable de la fonction glandulaire. Cf p.28

E-Eye (IRPL®) agit par photostimulation contrôlée, permettant de réactiver les glandes de Meibomius, réduire l'inflammation et améliorer la qualité du film lacrymal. Cf p. 31



E-Eye (IRPL®)



Rexon Eye

Masque Rexon Eye

Traitement
de la
sécheresse
oculaire



Utilisation chez l'adulte et l'enfant dès 36 mois.
20 gazes jetables.

Ophthalmic Hydrofeel Lingettes Hygiène des paupières

Indications :

Nettoient en douceur impuretés et sécrétions. Éliminent pollen et poussière. Démaquillent les paupières sensibles.

Composition :

Acide hyaluronique, aloé vera, Vitamine B3, allantoïne. La formulation est adaptée à l'hygiène quotidienne de chacun ainsi qu'aux personnes avec des prédispositions aux blépharites et aux blépharo-conjonctivites.

Les + produit :

Compatible avec le port de lentilles de contact - Utilisation pré et post opératoire - Sans conservateurs
Emballées individuellement, s'utilisent chaudes pour décongestionner les glandes de meibomius ou froides pour apaiser les inflammations.

QMR®
Rexon-Eye®



REXONEYE

Le principal avantage de la **technologie QMR** du dispositif **Rexon-Eye®** est qu'il traite la source du **DED (Dry Eyed Disease)** en plus des symptômes.

- Champs électriques haute fréquence à faible puissance
- Pour tous les types de sécheresse oculaire (déficit en eau et évaporative)
- 4 traitements espacés d'une semaine
- Rémission des symptômes à long terme, pendant au moins 12 mois (Pedrotti 2017)
- Réduction de l'OSDI (Ocular Surface Disease Index) de 18,8 points³
- Traitement non invasif et agréable
- Stimulation de la régénération des tissus par QM scientifiquement prouvée⁴ et observée également dans d'autres domaines médicaux (Fraccalvieri 17)
- Pas besoin d'une configuration spéciale de salle
- Moins de manipulation du patient
- Réduction de l'inflammation oculaire post-opératoire

3-Pedrotti E, et al. Br J Ophthalmol 2017;101:814-819. doi:10.1136/bjophthalmol-2016-308678

4-Sella S, Adami V, Amati E, Bernardi M, Chieriegato K, Gatto P, et al. (2018) In-vitro analysis of Quantum Molecular Resonance effects on human mesenchymal stromal cells. PLoS ONE 13(1): e0190082.



Accès à l'Univers Ophthalmic

Large choix de produits et d'options innovantes pour gagner en efficacité et faciliter vos tâches au quotidien



Garantie 2 ans

Réparation ou remplacement des pièces défectueuses ou du produit complet.
Accès au support technique pour assistance et dépannage.
(Se référer aux conditions générales de ventes OIS)



Support et assistance

Assistance pour toutes vos demandes, avec des délais d'interventions rapides



Solution de financement

Solution de financement des instruments avec nos partenaires sur 60 mois. (Se référer aux Conditions Générales de Vente (CGV) du partenaire financier qui est le financeur du dossier.)

CONTACTS

Numéros et adresses mails dédiés et gratuits

> du lundi au jeudi de **9h à 19h**

> le vendredi de **9h à 17h**

SERVICE COMMERCIAL :

Par tél. : 01 49 90 74 83

Par email : OIS@ophthalmic.fr

SERVICE TECHNIQUE ET SAV :

Par tél. : 01 49 90 74 87

Par email : support-ois@ophthalmic.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036_01JMMR

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, « CGV ») sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026. Elles annulent et remplacent toute version précédemment adressée ou remise.

ARTICLE 1 – OBJET

1.1. Les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale entre les parties. Elles sont transmises à tout professionnel qui en fait la demande et figurent sur le site www.ophtalmic-espace.fr. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles OPHTALMIC COMPAGNIE (ci-après « OPHTALMIC ») fournit aux acheteurs professionnels, en particulier les opticiens détaillants, ophtalmologistes, orthoptistes, grossistes et centrales d'achat (ci-après, le « Client »), des verres optiques, des lentilles de contact et solutions d'entretien (ci-après les Produits d'optique) des instruments d'optique et du matériel d'atelier (ci-après les Instruments et Matériels, Montures), ainsi que des gouttes ophtalmiques, des lingettes, pour l'hygiène des paupières, des compléments alimentaires à visée oculaire, l'ensemble étant dénommé les produits (ci-après « les Produits »). Les présentes CGV s'appliquent donc aux Produits dans leur ensemble, sauf dispositions spécifiques expressément précisées s'appliquant à telles ou telles catégories de produits.

1.2. Toute condition contraire aux présentes CGV opposée par le Client sera, à défaut d'acceptation expresse par OPHTALMIC, inopposable à OPHTALMIC, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'OPHTALMIC ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque stipulation des présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite stipulation.

1.3. Les présentes CGV ne sont pas applicables aux location longue durée (« leasing ») des « grands matériels » (voir en ce sens le catalogue Instruments et Matériels 2026 d'OPHTALMIC »).

ARTICLE 2 – TERRITOIRES

Les présentes CGV s'appliquent au monde entier à l'exception des Pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Sahara occidental, Mauritanie, Tunisie) étant néanmoins précisé que les Instruments et Matériels sont commercialisés en France et en Belgique uniquement.

ARTICLE 3 – COMMANDES

3.1. Pour être valable, la commande doit préciser les informations suivantes : la

quantité de Produits commandés, leur(s) marque(s), leur(s) référence(s), le(s) prix convenu(s), le lieu et la date de livraison. Le Client peut passer commande (i) par EDI (espace client sécurisé de téléchargement des catalogues EDI accessibles à l'adresse <https://www.ophtalmicespace.fr/Espaceclient/>) s'il dispose d'un compte ; (ii) par fax (lentilles : 0 820 777 515 / Verres : 0 820 777 542) ; (iii) par téléphone (lentilles : 0 820 777 510* / verres : 0 820 040 142*) (*N° contact majoré : 0.12€/min + prix d'un appel local) ; (iv) par courrier électronique à l'adresse suivante : commandes@ophtalmic.fr ou ois@ophtalmic.fr pour les Instruments et Matériels.

3.2. Les commandes deviennent définitives dès leur acceptation expresse par OPHTALMIC et ne peuvent ni être modifiées, ni être annulées par le Client. L'accusé de réception de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmés par l'envoi d'un mail ou par tout autre moyen au choix d'OPHTALMIC. En aucun cas, l'accusé de réception de la commande par d'OPHTALMIC ne saurait être assimilé à une acceptation de celle-ci. Chaque commande est personnelle et incessible.

3.3. A moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit avec OPHTALMIC, le fait de passer commande entraîne pour le Client, son acceptation pleine et entière des présentes CGV, la reconnaissance d'en avoir pris connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

3.4. OPHTALMIC s'engage à répondre aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et de la disponibilité des Produits.

3.5. OPHTALMIC se réserve le droit de refuser ou d'accepter partiellement toute commande présentant un caractère anormal ou en cas de non-respect par le Client des informations requises au titre de la prise de commande telles que précisées ci-avant. Une commande anormale s'entend d'une commande ou une succession de commandes qui seraient inhabituelles en cas de hausse de tarif, lorsque le volume moyen commandé par le Client entre l'annonce de la hausse de tarif par OPHTALMIC et le moment où la hausse est appliquée, est supérieur de plus de quinze pour cent (15%) du volume commandé en moyenne sur l'année.

ARTICLE 4 – DOCUMENTS COMMERCIAUX

4.1. Les informations qui figurent dans les documents commerciaux d'OPHTALMIC n'ont qu'une valeur indicative. OPHTALMIC se réserve le droit de les modifier et/ou de les compléter à tout moment pour tenir compte, notamment, de l'évolution des données techniques et économiques de son

activité et des Produits ainsi que de la réglementation applicable.

4.2. OPHTALMIC se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toute modification et/ou suppression qu'il juge utile et/ou nécessaire à ses Produits et/ou services. En cas de désaccord avec le Client sur la version des CGV à appliquer, la date mentionnée sur les CGV fera foi, à moins que l'usage entre les Parties ne permette de retenir une version plus récente.

ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

5.1. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors taxes, transport non compris, sur la base des tarifs valables au jour de la commande et figurant dans le barème de prix unitaires communiqué au Client ou dans les catalogues OPHTALMIC. Les prix sont majorés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable au jour de la commande.

5.2. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la réglementation française ou d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

5.3. En cas de lancement d'un nouveau produit OPHTALMIC, le barème des prix unitaires sera complété et adressé au Client dans les meilleurs délais. Ce nouveau produit sera dès lors automatiquement soumis aux présentes CGV à moins qu'il n'en soit expressément indiqué autrement par OPHTALMIC.

5.4. Des frais de gestion d'un montant de 5€ HT (cinq euros hors taxe) par facture liés à l'édition des factures sont appliqués au Client. Dans le cas d'un règlement par virement ou par chèque, des frais de traitement d'un montant de dix euros hors taxe (10€ HT) seront facturés au Client.

5.5. Le tarif peut faire l'objet d'une révision par OPHTALMIC, afin de tenir compte notamment de l'évolution des prix des matières premières, des coûts des emballages, des prix de l'énergie, de toutes modifications d'origine légale ou réglementaire et plus généralement de tout événement extérieur à OPHTALMIC ayant une incidence sur les coûts de production ou de commercialisation des Produits. Le nouveau tarif sera communiqué au Client dans un délai de huit (8) semaines précédant son entrée en vigueur, sauf circonstances exceptionnelles qui justifieraient un délai plus court.

ARTICLE 6 – PAIEMENT

6.1 – Facturation

Pour chaque vente, une facture électronique est émise au Client au moment de la livraison. En cas de pluralité de livraisons sur un même mois à un Client, une

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036_01JMMR

facture récapitulative des commandes passées est établie dans le mois civil de la livraison des Produits ayant fait l'objet de bons de livraison. Un lien permettant de télécharger la facture au format PDF sécurisé (certificat RGS), conformément à l'article 289-VII 2° du Code Général des Impôts, est adressé au Client par e-mail. Les factures sont également disponibles sur l'espace client du site d'OPHTALMIC. Par exception à ce qui précède, les Clients qui auront expressément notifié leur refus de recevoir des factures sous forme électronique, les recevront par courrier au format papier.

6.2 – Lieu de paiement

Toutes les factures sont payables au siège social d'OPHTALMIC à savoir : OPHTALMIC COMPAGNIE Z.A. Paris Nord II Bât. Eddington – 33, rue des Vanesses, CS 55 306 Villepinte - Roissy CDG cedex. OPHTALMIC se réserve le droit de subroger un tiers (banque, factor, etc.) dans tous ses droits au recouvrement.

6.3 – Conditions de paiement

6.3.1. Sauf convention expresse contraire, le règlement des factures d'OPHTALMIC s'effectue dans un délai de trente (30) jours fins de mois à compter de l'émission de la facture, par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal, ainsi que par virement bancaire et par chèque.

6.3.2. S'agissant des Instruments et Matériels, les commandes doivent être réglées comptant et en tout état de cause préalablement à la livraison. En cas d'accord par OPHTALMIC de règlement après la livraison, les factures émises par OPHTALMIC s'effectuent dans un délai de trente (30) jours à compter de l'émission de la facture.

6.3.3. OPHTALMIC se réserve le droit d'exiger des garanties financières de la part du Client à tout moment.

6.3.4. En cas de paiement anticipé du Client, aucun escompte ne sera accordé.

6.4 – Retard et défaut de paiement

6.4.1. En cas de retard de paiement, OPHTALMIC pourra suspendre toutes les commandes en cours jusqu'au complet règlement du prix par le Client, sans préjudice de ses autres droits.

6.4.2. Toute somme figurant sur la facture non payée à l'échéance entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, sans nécessité de mise en demeure, l'exigibilité de pénalités de retard au taux de treize pour cent (13%) sur la somme due en principal. Une indemnité de retard pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de quarante euros (40€) sera exigible de plein droit. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, une indemnisation complémentaire pourra être demandée. Sauf convention particulière, le montant de ces intérêts de retard pourra faire l'objet

d'une facturation à part et sera imputé de plein droit sur toute remise, ristourne ou rabais qui pourrait être appliqué par OPHTALMIC.

6.4.3. En cas de défaut de paiement dans un délai de huit (8) jours calendaires après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée infructueuse, la vente des Produits en cause sera résolue de plein droit et OPHTALMIC pourra demander la restitution des Produits et initier toute action judiciaire afin d'obtenir réparation de son entier préjudice. En outre, OPHTALMIC pourra choisir de résoudre les commandes en cours (qu'elles soient livrées ou en cours de livraison ; que leur paiement soit échu ou non) et exiger le paiement de toutes les créances qu'il détient à l'égard du Client.

6.4.4. En aucun cas les paiements du Client ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord exprès écrit et préalable d'OPHTALMIC. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

ARTICLE 7 – FRAIS DE PORT

7.1 – Livraison en France Métropolitaine

7.1.1. Commande de Produits d'optique (hors les cas spécifiques prévues aux articles 7.1.2 et 7.1.3 ci-après).

Pour toute commande, les frais de livraison sont de sept euros et trente centimes hors taxes (7.30€ HT).

7.1.2. Commande de lentilles d'essais de la marque OPHTALMIC

Pour toute commande, les frais de livraison sont de sept euros et trente centimes hors taxes (7.30€ HT). Les frais de livraison ne seront pas facturés si la commande s'ajoute à une commande de lentilles et/ou de verres optiques réalisée le même jour. OPHTALMIC est seule décisionnaire de l'envoi de lentilles d'essais au Client.

7.1.3. Commande de solutions d'entretien, Instruments gamme OIA, monture gamme CentroStyle-

Le franco de port pour les solutions d'entretien, Instruments et monture gamme CentroStyle, c'est-à-dire la prise en charge des frais de livraison par OPHTALMIC, est appliqué pour toute commande à partir d'un montant de trois cent euros nets hors taxes (300€ nets HT). En dessous de ce seuil, une participation forfaitaire de huit euros et cinquante centimes hors taxes (8.50€ HT) sera facturée en sus au Client.

7.1.4. Commande d'Instruments et Matériels gamme OPI.

Les frais de livraison sont à la charge du Client. Ils sont définis dans le catalogue technique OIS.

7.2 – Livraison hors France Métropolitaine et à l'étranger

Les emballages, conditionnements, assurances, débours et frais de port seront facturés en sus, selon un tarif qui sera préalablement communiqué au Client.

ARTICLE 8 – LIVRAISON

8.1 – Modalités de livraison

8.1.1. La livraison des Produits s'entend comme la mise à disposition des Produits au Client (ou son transporteur) dans les locaux d'OPHTALMIC (Incoterm EXW 2020).

8.1.2. Si le Client est muni d'un coffre de nuit conforme aux normes de livraisons d'OPHTALMIC et si le volume des Produits commandés est inférieur à deux kilos (2 kg), les colis pourront être livrés de nuit.

8.2 – Délais de livraison

8.2.1. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. OPHTALMIC pourra procéder à des livraisons partielles en cas de pénurie ou de rupture de stock des Produits commandés sans que le Client ne puisse prétendre au versement ni de dommages et intérêts ni d'indemnités quels qu'ils soient.

8.2.2. Pour éviter tout risque de détérioration, les commandes de lentilles et de produits d'entretien sont expédiées séparément.

8.2.3. Les délais de livraison communiqués au Client ou figurant dans les catalogues OPHTALMIC, sont fournis à titre indicatif. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts, ou à une retenue, ou à l'annulation des commandes en cours.

8.2.4. Toutefois, si dans un délai d'un (1) mois après la date indicative de livraison, le Produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande d'OPHTALMIC ou du Client. Le Client pourra obtenir restitution de l'acompte éventuellement versé, et le remboursement du prix de sa commande, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

8.2.5. En cas de retard de la livraison, le Client devra avertir le service client, par téléphone, par courrier, ou par courrier électronique, dans un délai de vingt-quatre heures (24h) à compter de la date indicative de livraison des Produits.

8.3 – Refus/Retard de livraison imputable au Client

Le Client s'engage à récupérer les Produits dans les sept (7) jours calendaires qui suivent la réception de l'avis de mise à disposition, faute de quoi, OPHTALMIC considérera que la vente est résiliée par le Client, aux torts exclusifs de celui-ci. Des frais de stockage et

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036_01JMMR

de transport d'une valeur forfaitaire de quinze euros hors taxes (15€ HT) seront facturés au Client, sans préjudice de toute autre indemnité qu'OPHTALMIC pourrait réclamer sur justificatifs. Pour les Instruments et Matériels, ces frais de stockage et de transport figurent dans le catalogue technique IOS.

8.4 – Risques – transport

8.4.1. Quelle que soit la destination des Produits et les conditions de vente, la livraison est réputée effectuée et les risques sont transférés au Client, dès la mise à disposition des Produits au client ou son transporteur dans les locaux d'OPHTALMIC.

8.4.2. Il en résulte que les Produits voyagent aux risques et périls du Client, même s'ils sont vendus « franco de port » et ce quelles que soient les conditions de transport et/ou de paiement convenues.

8.4.3. Dans le respect des dispositions de l'article L133-1 et suivants du Code de commerce, le Client est tenu d'inspecter les Produits lors de la livraison afin de détecter tout dommage extérieur visible et de les signaler au transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de trois (3) jours ouvrés. Le client devra s'assurer que le transporteur lui fournisse une confirmation écrite appropriée. Dans le cas où le Client ne remplirait pas cette obligation, la responsabilité d'OPHTALMIC ne pourra être engagée pour les défauts apparents.

ARTICLE 9 – GARANTIE

9.1 – Garanties de conformité

9.1.1. Les défauts de conformité qui ne sont pas régis par les présentes CGV sont régis par les dispositions légales en vigueur. Ainsi, les Produits sont garantis contre les vices cachés dans les conditions des articles 1641 et 1642 du Code Civil, sauf à l'égard d'un Client professionnel de même spécialité, lequel est exclu du bénéfice de cette garantie.

9.1.2. OPHTALMIC garantit qu'au moment du transfert de risques, les Produits sont conformes à la commande du Client. Ainsi, OPHTALMIC garantit que ses Produits (i) sont, le cas échéant, exempts d'erreurs d'assemblage et de conception et qu'ils sont livrés avec l'emballage, les instructions de montage ou d'installation et les autres instructions auxquelles le Client peut légitimement s'attendre.

9.1.3. Dans tous les cas, le Client devra respecter la procédure de retour prévue à l'article 10 ci-après et fournir toute justification quant à la réalité des défauts

allégués et autoriser OPHTALMIC à procéder à leur constatation.

9.2 – Exclusions / limitations

9.2.1. Sont exclus de la garantie, les défauts et/ou les détériorations provoqués par l'usure naturelle, ou qui seraient le fait de négligences, d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation non conforme aux instructions du fabricant, ou encore les défauts et/ou détériorations provoqués par une modification du Produit non autorisée par OPHTALMIC, qu'elle soit effectuée par le Client ou un tiers.

9.2.2. En toute hypothèse, la responsabilité d'OPHTALMIC ne peut excéder le montant du paiement reçu du Client pour les produits fournis par OPHTALMIC et faisant l'objet d'une réclamation et/ou d'un litige.

9.3 – Garanties spécifiques OPHTALMIC

- Les lentilles OPHTALMIC RX et OPHTALMIC UNIVERSEL (mensuelles) peuvent être retournées dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de livraison et se verront appliquer une franchise de vingt-cinq euros hors taxes (25€ HT).

- Les Instruments et Matériels de la gamme Ophtalmic Intelligence Système sont garantis pour une durée indiquée dans le catalogue technique IOS. Cette garantie couvre la maintenance, les réparations et les mises à jour logiciels le cas échéant. OPHTALMIC s'engage à réaliser un premier diagnostic de la réclamation ou panne et à prendre en charge la réparation rendue nécessaire par une non-conformité avérée.

- Les verres de stock EXPRESS 24H non taillés, non rayés, non nettoyés (pour PCC2, BLUFENCE UV, et ACHROME, SEACLEAR) et les verres de fabrication non conformes pourront donner lieu à reprise et remboursement sous forme d'avoir dès lors que le retour est effectué dans un délai deux mois à compter de leur livraison et que le Client effectue une seconde commande.

- Les verres CCSO 72h et Stock 72h ne sont pas repris.

- Concernant les verres en casse atelier et les verres de fabrication reçus conformes au mail de confirmation pour lesquelles aucun retour physique des verres n'est demandé, la seconde expédition sera livrée non facturée dans la limite des 4% (quatre pour cent) du chiffre d'affaires net hors taxes des trois (3) derniers mois glissants des commandes réalisées par le Client. Si le taux d'échange excède le seuil précité de 4% (quatre pour cent), la seconde paire livrée sera facturée au Client. Les verres en erreur de prescription passeront dans les 4% sous réserve d'un retour physique des verres de la première paire dans un délai maximum de 2 (deux) mois,

dans le cas contraire, la seconde expédition sera facturée.

- Une garantie de défaut de traitement de deux (2) ans à compter de la date de livraison est accordée au Client pour tout défaut de traitement. Cette garantie est de trois (3) ans pour les verres PCC2, BLUFENCE UV, GRETALYS, ACHROME et SEACLEAR.

- Une garantie adaptation verres d'une durée de trois (3) mois à compter de la date de livraison est accordée au Client à l'égard des verres progressifs et de proximité suivante : OPHTALMIC DYNAMIOSM, MIND, B-FIT, MAXVIEW, EYES³, SPACIO, INSIGHT, KINETIC HR+, EPSY, PREMID, PREMID DIGITAL, COLORSEE-P, CCSO PRG et CCSO DEG. Cette garantie donne lieu à un remplacement des verres concernés par des verres multifocaux de géométrie différente de la gamme OPHTALMIC ou d'unifocaux VL et VP (ou VP pour les verres de la gamme PREMID et PREMID DIGITAL). Le remplacement s'applique dans la limite d'un seul changement de verre de même indice et même traitement. Les verres B-FIT et MIND et DYNAMIOSM, bénéficient d'une garantie d'adaptation de six (6) mois. Leur retour devra être effectué dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de livraison. Les verres MYORELAX bénéficient d'une garantie d'adaptation de six (6) mois. Le remplacement des verres Myorelax est pris en charge à 100%. Il est limité à une seule fois et en cas de changement de correction (au minimum -0,50 D sur chaque œil). En cas d'inadaptation, les verres MyoRelax pourront être remplacés par des verres de la gamme OSV DEFINITION uniquement. Leur retour devra être effectué dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de livraison.

- Une garantie casse et fêlure d'une durée d'un (1) an à compter de la date livraison est accordée aux verres de la gamme OPHTALMIC TRILOGY (unité de production : A -15, infocity, Sector 34-Gurgaon 12001, Inde).

- Les montures Binôme sont garanties deux (2) ans à compter de la date de livraison. Les montures CCSO, sont également garanties deux (2) ans et cette garantie est facturée au Client à un prix forfaitaire de trois euros cinquante centimes hors taxes (3.50€ HT) et s'applique dans la limite d'un retour par Produit (le retour de la monture défectueuse est obligatoire).

INSTRUMENTS MATERIEL MONTURES

-S'agissant des Instruments Matériels, le Client devra signaler tout problème ou dysfonctionnement dans les quarante-huit heures (48h) à compter de leur apparition et

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036_01JMMR

permettre l'accès au technicien pour constater leur réalité et le cas échéant, effectuer la maintenance et les réparations nécessaires. En cas de non-conformité avérée, la garantie OPHTALMIC est limitée soit à la réparation des Produits, soit au remplacement des Produits, à l'exclusion du versement d'une quelconque indemnité ou dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Si le remplacement des Produits défectueux ou non-conformes n'est pas possible, OPHTALMIC procédera au remboursement desdits Produits par l'émission d'un avoir.

-S'agissant des Montures gamme CENTROSTYLE.

Les montures bénéficient d'une garantie destinée au consommateur final pour une période de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date d'achat. La garantie couvre uniquement les défauts d'origine du produit et non l'usure ou la casse résultant d'une mauvaise utilisation par le Client.

Défaut de Fabrication Couverts par la garantie :

Composants manquants, Imperfections dans le revêtement des verres, défauts de soudure, Délaminage de la monture lorsqu'elle est composée d'une double injection.

Exclusions de la Garantie :

Usure de la monture (les rayures sont couvertes uniquement si le produit est neuf ou vient d'être reçu), dommages causés par un accident ou une utilisation inappropriée du produit, dommages causés par des produits chimiques, modifications ou réparations non autorisées.

Procédure de Réclamation Qualité :

Pour toute réclamation concernant un défaut de qualité concernant les montures gamme CENTROSTYLE,

Envoi d'une photo par e-mail à ois@ophthalmic.fr, Remplacement après contrôle de notre service SAV.

ARTICLE 10 – RETOURS

10.1. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations du Client relatives à un vice apparent des Produits (produits manquants, produits livrés autres que ceux commandés, produits détériorés ou abimés, etc.) doivent être formulées au service retour d'OPHTALMIC par courrier recommandé avec avis de réception dans les sept (7) jours calendaires qui suivent la réception des Produits. Au-delà de ces délais, tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserves sur les vices apparents sera réputé conforme et considéré accepté par le Client.

10.2. Il appartient au Client de notifier ses réserves par écrit à OPHTALMIC de manière

détaillée et d'en rapporter les justificatifs visant à établir leur réalité.

10.3. Le service retour est seule habilité à procéder à toutes constatations utiles pour y porter éventuellement remède. Le Client s'interdit d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

10.4. En aucun cas les réclamations ne pourront justifier le rejet de tout ou partie des Produits livrés ou le blocage partiel ou intégral des paiements des factures d'OPHTALMIC ou une quelconque compensation et retenue de la part du Client.

10.5. Le Client doit contacter par téléphone le service retour au 0 820 040 142 pour les verres optiques ; au 0 820 777 510 pour les Instruments et Matériels et les lentilles (numéro majoré : service 0.12€/ min + prix d'un appel local) ; au 0 800 333 476 pour les lentilles RX et OPHTALMIC UNIVERSEL (mensuelles).

10.6. Pour les retours d'un montant supérieur à cent cinquante euros hors taxes (150€ HT), un numéro de retour sera attribué par OPHTALMIC. Le Client devra reporter le numéro de retour attribué sur le bon de livraison correspondant au(x) retour(s). Pour les retours d'un montant inférieur à cent cinquante euros hors taxes (150€ HT), le Client devra télécharger un bon de retour sur le site www.ophthalmic-espace.fr. Ce bon de retour doit impérativement indiquer le numéro de client OPHTALMIC et être joint au colis.

10.7. A l'exception des Produits faisant l'objet d'une garantie spécifique, le retour doit être effectué dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date d'attribution du numéro de retour.

10.8. Les retours devront être adressés à l'attention du "SERVICE RETOUR" à l'adresse suivante : OPHTALMIC COMPAGNIE Z.A. Paris Nord II Bât. Eddington – 33, rue des Vanesses, CS 55 306 Villepinte - Roissy CDG cedex.

10.9. Chaque retour devra être dûment motivé, accompagné du bon de livraison correspondant et le cas échéant, du numéro de retour.

10.10. Pour bénéficier du retour, les Produits doivent remplir les conditions suivantes : (i) être référencés dans le catalogue OPHTALMIC en vigueur à la date du retour ; (ii) être distribués et expédiés par OPHTALMIC ; (iii) ne pas être périmés, les lentilles de contact et les flacons d'entretien devant avoir une date de péremption supérieure à 15 (quinze) mois à la date de leur retour excepté les lentilles OPHTALMIC RX et OPHTALMIC UNIVERSEL (mensuelles), devant avoir une date de péremption supérieure à six (6) mois à la date de leur retour ; (iv) être retournés en excellent état

dans leur emballage d'origine intact ; (v) être accompagnés du bon de livraison et du numéro de retour ; et (vi) être placés dans un colis en carton (les enveloppes sont exclues). Les verres de stock doivent en outre être retournés non taillés, non rayés, non nettoyés (pour PCC2, BLUFENCE UV, SEACLEAR et GRETALYS).

10.11. Les frais et les risques du retour sont à la charge exclusive du Client.

10.12. Les produits retournés seront repris aux conditions de leur facture d'origine. Les produits expédiés en remplacement seront soumis aux conditions de tarif et remise en vigueur à la date de l'échange.

10.13. Par exception au caractère irrévocable des commandes tel qu'exposé à l'article 3.2 ci-dessus, OPHTALMIC peut être amenée à accepter une annulation de commande, étant entendu que les critères d'acceptation de cette annulation restent à la seule discrétion d'OPHTALMIC. En cas d'annulation ou d'erreur de commande, des frais de traitement d'un montant de six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes hors taxes (6.99€ HT) par annulation seront facturés. Dans le cas où le montant des Produits objets du retour serait supérieur à 59.99€ HT (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf euros hors taxes), les frais de traitement s'élèveront à dix pour cent (10%) du montant de l'avoir correspondant.

10.14. Si le taux de retour des Produits sous garantie spécifique mentionnés à l'article 9.3 excède 5% (cinq pour cent) du chiffre d'affaires net hors taxes des trois (3) derniers mois des commandes réalisées par le Client, OPHTALMIC se réserve le droit de suspendre les garanties conventionnelles visées audit article.

ARTICLE 11 – REGLEMENTATION APPLICABLE.

11.1. Les Dispositifs Médicaux vendus par OPHTALMIC sont soumis à une réglementation stricte applicable aux dispositifs médicaux, lesquels sont régis par la Directive 93/42/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 14 juin 1993 relative aux dispositifs médicaux, transposée en droit français par le décret n°95-292 du 16 mars 1995 (articles L.52111 et suivants et R.5211-21 et suivants du Code de la santé publique) et du Règlement (UE) 2017/745 du Parlement Européen & du Conseil de l'Union Européenne relatif aux dispositifs médicaux.

11.2. Chacune des parties reconnaît avoir connaissance de la législation applicable aux dispositifs médicaux et s'engage à : (i) respecter l'obligation de matériovigilance, qui a pour objet la surveillance des incidents ou des risques d'incidents résultant de l'utilisation des dispositifs médicaux (article R. 5212-1 du Code la Santé publique) ; (ii)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

OPHTALMIC COMPAGNIE

Bâtiment Eddington ZA-Paris Nord 2 -33, rue des Vanesses – CS55306 Villepinte – 95940 Roissy CDG Cedex - France

N° Siret : 35249054400041

N° TVA : FR51352490544

N° d'identifiant unique Citeo : FR233036_01JMMR

assurer le suivi de la traçabilité des dispositifs médicaux (assurer l'accès aux informations relatives à leur conception, à leur fabrication, au stockage, à leur distribution, à leur mise à disposition, à leur utilisation, le cas échéant, à leur prescription) (article R. 5212-3 du Code de la Santé publique) ; (iii) signaler sans délai tout incident ou tout risque d'incident mettant en cause un dispositif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (article L.5212-2 du Code de la Santé publique) ; (iv) informer le fabricant de toute réclamation du consommateur relative aux dispositifs concernés dont elle aurait connaissance en lui communiquant les informations nécessaires.

Les Parties s'engagent, dans le cadre de la nutrivigilance à recevoir, traiter les effets indésirables éventuellement liés à la consommation des compléments alimentaires et initier une notification à l'autorité compétente, le cas échéant, conformément aux dispositions du code de la santé Publique (Art L. 1313-1).

11.3. En cas de rappel des Produits, décidé par les autorités publiques ou par OPHTALMIC, le Client apportera toute sa coopération à OPHTALMIC, dans l'application des mesures décidées.

ARTICLE 12 – RESERVE DE PROPRIETE

12.1. Tous les Produits sont vendus avec une clause de réserve de propriété subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et en accessoires. Néanmoins, la clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert des risques au Client. Le Client doit veiller, jusqu'au transfert de propriété à son profit, à la bonne conservation des Produits et à leur conformité aux spécifications de vente. Le Client, jusqu'au complet paiement, est investi de la garde des Produits, ne pourra les donner en gage ni aux fins de toute autre garantie, ne devra pas les mélanger avec des produits provenant d'autres fournisseurs, devra prévenir, sans délai, OPHTALMIC de toute saisie ou intervention d'un tiers sur les Produits. Le Client s'engage à assurer les Produits à ses frais.

12.2. En cas de résolution de la commande de plein droit pour défaut de paiement tel que prévu à l'article 6.4.3 des présentes CGV, le Client aura l'obligation de restituer immédiatement et à ses frais les Produits reçus. A ce titre, les produits encore en possession du Client sont présumés être les produits n'ayant pas fait l'objet d'un paiement intégral au profit d'OPHTALMIC.

ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

La responsabilité d'OPHTALMIC ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le

retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil. Sont considérés comme des cas de force majeure notamment les incendies, les inondations, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour OPHTALMIC d'être approvisionnée et toute interdiction d'exploiter qui lui serait ordonnée par une juridiction ou une autorité gouvernementale.

ARTICLE 14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

14.1. L'ensemble des marques déposées par OPHTALMIC et plus généralement toutes les créations intellectuelles (illustrations, images, visuels, logos, textes, brevet, etc.) utilisées par OPHTALMIC pour la commercialisation de ses Produits, leurs accessoires ou leurs emballages, qu'elles soient déposées ou non, sont et demeureront la propriété exclusive d'OPHTALMIC.

14.2. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images, visuels, brevets et logos, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, est strictement interdite, sauf accord exprès préalable et écrit d'OPHTALMIC. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logo et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en ira de même pour tout droit d'auteur, dessin et modèle, marque, brevet qui est la propriété d'OPHTALMIC. Le Client s'interdit toute vente de produit contrefaisant. S'il apprend la commercialisation de produits contrefaisants par un tiers, le Client en informera immédiatement OPHTALMIC.

ARTICLE 15 – DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions applicables en la matière, et notamment au Règlement européen n°2016/679 sur la Protection des Données Personnelles (le « RGPD »), le Client est informé que, dans le cadre des présentes relations contractuelles, ses données personnelles sont recueillies et font l'objet d'un traitement par OPHTALMIC. Il est notamment informé que ses données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers dans ce cadre. Le Client dispose relativement à ses données personnelles d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données. Par ailleurs, le Client dispose d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données personnelles. Enfin, il dispose d'un droit à la portabilité de ses données, ainsi que de la faculté de donner des directives sur leur sort après son décès. Il est précisé que le Client dispose du droit de ne pas faire l'objet d'un

profilage, comme d'une décision fondée exclusivement sur la base d'un traitement automatisé produisant des effets juridiques le concernant ou l'affectant de manière significative. Le Client est informé que ses données personnelles ne sont conservées que pour le temps de l'accomplissement des finalités concernées, et ne seront, en tout état de cause, pas conservées au-delà d'une durée de trois (3) années à l'issue du dernier contact émanant de sa part. Pour exercer ses droits, le Client est invité à contacter le responsable de traitement, la société OPHTALMIC par courriel à l'adresse suivante : dpo@ophthalmic.fr ; ou par voie postale à OPHTALMIC COMPAGNIE/, Paris Nord II, Bâtiment EDDINGTON, 33 rue des VANESSES CS 55306 95940 ROISSY CDG CEDEX. Toute demande d'exercice des droits devra être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité recto verso afin d'être considérée comme valable. OPHTALMIC se réserve toutefois le droit de demander au Client concerné des informations supplémentaires préalablement au traitement de sa demande. Toute demande d'exercice des droits susvisés sera traitée par OPHTALMIC dans un délai d'un (1) mois suivant sa réception. Néanmoins, en cas de complexité de la demande, ou d'un grand nombre de demandes à traiter, OPHTALMIC pourra y répondre dans un délai maximum de trois (3) mois. Le Client est informé, qu'il dispose aussi, en cas de réponse insatisfaisante de la part d'OPHTALMIC, du droit d'introduire une requête auprès d'une autorité de contrôle en matière de protection des données personnelles, à savoir la CNIL.

ARTICLE 16 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le droit français est le seul applicable aux relations entre OPHTALMIC et le Client, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ou de tout autre principe de conflit de lois qui nécessiterait l'application du droit d'une autre juridiction. Tout différend s'élevant entre les Parties relatif à l'interprétation, à l'exécution et/ou à la résiliation de leur accord, qui n'aurait pas pu être solutionné par voie amiable dans un délai de quinze jours, sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bobigny, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison et du paiement, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



Découvrez et informez vous sur toute
notre catégorie de matériel optique en visitant notre site web
et demandez un rappel personnalisé à votre besoin



www.ophthalmic-ois.com



Simplifiez-vous l'adaptation avec le calculateur



dataBOX

Ophtalmic Compagnie met à votre disposition un puissant calculateur permettant de vous **simplifier le processus d'adaptation et de commande** en vous proposant la lentille de première intention à essayer en **3 étapes** :

Etape 1 :

Renseignez les informations porteur :

- ✓ Age
- ✓ Réfraction lunettes
- ✓ Kératométrie (facultatif)
- ✓ Diamètre cornéen (facultatif)
- ✓ Renouvellement souhaité

Etape 2 :

Choisissez la lentille souhaitée parmi les propositions faites par le Databox.

Etape 3 :

Commandez la lentille d'un simple clic.

Lorsque vous contrôlerez l'adaptation, le calculateur Databox vous permettra également d'optimiser cette dernière grâce à l'outil de contrôle.



*Disponible sur
Ophtalweb et E-space
ou en scannant le QR
code ci-dessus*



www.ophtalmic-ois.com



Le logiciel d'assistance en lentilles de contact «Databox» est destiné à aider les professionnels de la vue dans le choix et la sélection de lentilles d'essai. La responsabilité de la prescription finale incombe exclusivement au médecin.

Ophtalmic Compagnie, Bâtiment Eddington Za de Paris Nord 2 - 33 Rue des Vanesses - CS 55306 Villepinte - 95940 Roissy CDG Cedex - France.
RCS Bobigny B 352.490.544.00041. Catalogue-OIS-OPHTA -01.2026-V1.